

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 16/11/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à 20h45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Noël BOURNONVILLE, Sophia RIOT, Isabelle PARIS, Gisèle LE MOIGNE, Anne PINEAU, Patrick LERETEUX, Daniel AUGUIN, Françoise RUFFAULT, Lionel VAN AERTRYCK, Margaux PENARD, Romain LEMARCHAND, Alexis DUFLOT, Fabienne NOURRY,

Absents : Tristan LE HEGARAT ayant donné procuration de vote à Noël BOURNONVILLE
Jérôme BOURNONVILLE ayant donné procuration de vote à Alexis DUFLOT

Secrétaire : Alexis DUFLOT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

M. LEMARCHAND demande à ce que la remarque faite en début de conseil le 23 octobre dernier soit inscrite au compte-rendu :

Point sur le compte rendu du conseil du 18 septembre 2018.

Lionel VAN AERTRYCK propose d'apporter les précisions suivantes au compte rendu du point 2018-73 concernant l'avis de la commune sur le PADD :

- les 15% des logements sociaux évoqués sont les 15 % prévus dans le cadre de la ZAC de la Croisée des Chemins.

- Le nombre moyen de création de logements par an pour la commune de Saint-Médard tel qu'il est inscrit dans le Programme Local de l'Habitat pour la période 2014-2019 et validé par la commune de Saint-Médard sur Ille est de 15 logements par an,

(source : <https://www.valdille-aubigne.fr/wp-content/uploads/2017/05/Bilan-mi-parcours-PLH-CCVI.pdf>, page 11)

et non 12 comme indiqué dans le compte rendu.

Enfin, il est proposé de compléter l'avis par une conclusion : Le PADD soumis au débat est un document complet qui aborde toutes les problématiques importantes pour l'avenir du territoire et qui fixe des axes et des priorités qui doivent guider le PLUi.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ZAC DE LA CROISEE DES CHEMINS - CONCESSION D'AMENAGEMENT – COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE POUR 2017

Report du point N°1 en raison de l'absence de M. BENOIT (SADIV), le compte-rendu annuel à la collectivité sera présenté ultérieurement

2018-82 CARRIERE DE ST MEDARD SUR ILLE – ZONAGE

Par courrier du 9 octobre, la société SOGETRAP a informé la commune de St Médard sur Ille de sa demande auprès de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné d'une prise en charge d'un zonage compatible avec l'extension future de la carrière de Darancel.

Monsieur le Maire rappelle que lors de réunions avec la SOGETRAP datées des 26 octobre, puis 9 et 16 novembre 2018, la problématique du zonage de la carrière n'a pas été abordée. Rappelant la réponse donnée par le service PLUi-foncier de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné, portant la demande d'extension dudit zonage de 34 à 73 hectares, il considère que toute modification est prématurée. Ayant voulu anticiper toute difficulté ultérieure, il souhaite émettre un avis défavorable à la mise en place d'un zonage compatible avec une extension future de la carrière. Cette volonté est renforcée par l'absence de réponse de la Communauté de Communes sur le sujet.

Lionel VAN AERTRYCK rappelle que si cette dernière est en charge et compétente pour la réalisation des documents liés au PLUi, une charte signée avec les communes concernées prohibe toute décision contraire aux positions des élus locaux.

Les élus échangeant longuement ensuite sur ces difficultés, notamment sur la possibilité pour la société SOGETRAP de demander un palier supplémentaire, Romain LEMARCHAND précise qu'une nouvelle extension autoriserait une durée d'extraction supplémentaire pouvant s'étendre sur 30 années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Emet un avis défavorable** à la mise en place d'un zonage compatible avec une extension future de la carrière.

2018-83 LIGNE DE TRESORERIE 2019

La ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € arrive à échéance le 6 décembre 2018. Il est nécessaire de la renouveler afin de gérer les décalages entre les encaissements de subventions et autres dotations de l'État, et le paiement des différentes dépenses.

Mme RIOT, adjointe aux finances, invite l'assemblée délibérante à examiner les propositions des établissements bancaires sollicités.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre faite par la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Montant de l'autorisation en cours | 150 000 € |
| Durée | 1 an |
| Commission d'engagement | 300 € |
| Commission de non utilisation | Néant |
| Taux | 0.60 % |
| Paiement des intérêts | Trimestriel |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer auprès de la banque CAISSE D'EPARGNE un contrat de crédit de trésorerie, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

2018-84 BUDGET COMMUNE – AMORTISSEMENT 2019

La commune a acheté en 2018 le matériel suivant :

- Une structure de jeux pour l'école maternelle

Il est proposé de procéder à l'amortissement du matériel à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui représente une dotation aux amortissements comme suit :

| Désignation | N°Inventaire | Montant total TTC | Durée amortissement | Amortissement par an |
|------------------------------------|--------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| Structure de jeux école maternelle | 2018-5 | 6148.13 € | 10 ans | 614.81 € |
| TOTAL PAR AN | | | | 614.81 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de procéder à l'amortissement du matériel selon les durées inscrites sur le tableau ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018-85 BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Dans le cadre de l'opération d'aménagement « ZAC de la Croisée des Chemins » concédée à la SADIV, la Commune a sollicité la société SIAM Conseils pour procéder à un audit préalable à la prise de décision par le Conseil municipal.

Afin de régler l'audit d'un montant de 5 760 € TTC, il s'avère nécessaire de procéder à la décision modificative de budget comme suit :

| Section dépenses d'investissement | |
|---|----------|
| Compte 2031 OP.24 Aménagement Place de l'Eglise | - 5760 € |
| Compte 2031 ONA | + 5760 € |

Lionel VAN AERTRYCK s'interroge sur différents points concernant le projet de la Z.A.C. :

① Sur les raisons pour lesquelles cette décision modificative n'est pas inscrite sur le budget de la Z.A.C. Sophia RIOT lui précise que cela pourra l'être par la suite si l'étude débouche sur un engagement de travaux.

② Sur les modalités de choix du devis de la société SIAM, notamment sur le fait qu'une seule entreprise soit consultée et que les élus devraient être informés sur la

signature ainsi réalisée. Monsieur le Maire lui indique qu'une information a été transmise pour chacun des devis signés à ce jour et qu'il était opportun de travailler sereinement de manière discrétionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Lionel VAN AERTRYCK, Gisèle LE MOIGNE, Romain LEMARCHAND)

- **Valide** la Décision Modificative N°3 présentée selon le tableau ci-dessus.

INFORMATION DES ACTES SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

- ❖ **ZAC : Mission d'audit préalable**

Entreprise : Siam Conseils

Montant : 5 760 TTC

- ❖ **Remplacement du chauffe-eau classe école primaire**

Entreprise : AL Chauffage Plomberie

Montant : 610.50 TTC

- ❖ **Plaque 100^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918-2018**

Entreprise : Marbrerie SOFUNAIR

Montant : 386 TTC

INFORMATIONS DIVERSES

- ALEC : La commune va recevoir la somme de 15 072.71 € dans le cadre de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie pour l'isolation des murs et toiture de la Salle de sports.
- Date du prochain conseil municipal : date à déterminer

Fin à 22h00

| | | | |
|-----------------|--|---------------|--|
| N. BOURNONVILLE | | S. RIOT | |
| P. LERETEUX | | I. PARIS | |
| J. BOURNONVILLE | Absent ayant donné pouvoir à A. Duflot | D. AUGUIN | |
| G. LE MOIGNE | | A. PINEAU | |
| F. RUFFAULT | | F. NOURRY | |
| L. VAN AERTRYCK | | R. LEMARCHAND | |
| T. LE HÉGARAT | Absent ayant donné pouvoir à N. Bournonville | A. DUFLOT | |
| M. PÉNARD | | | |